

Aviation civile

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE,
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE
ET DE L'ÉNERGIE

Direction générale de l'aviation civile

**Décision n° 120133 du 1^{er} juin 2012 relative à la fermeture du bureau de piste
de l'organisme de contrôle de Perpignan (direction des services de la navigation aérienne)**

NOR : DEVA1208534S

(Texte non paru au *Journal officiel*)

Le directeur des services de la navigation aérienne,
Vu l'avis du comité technique de la direction des services de la navigation aérienne en date du
8 décembre 2011,

Décide :

Article 1^{er}

Le bureau de piste de l'organisme de Perpignan est fermé à compter du 31 août 2012.

Article 2

Le chef du service de la navigation aérienne Sud - Sud-Est est chargé de l'application de la
présente décision.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'écologie, du développement
durable, des transports et du logement.

Fait le 1^{er} juin 2012.

Le directeur des services de la navigation aérienne,
M. GEORGES